

Contrat entre CGIM(2004) inc. au 3700, rue Damien-Gauthier, Montréal, H1A 5S2 (ci-après le « Club ») et « l'Adhérent » ci-après la compagnie et son représentant personnellement conjointement et solidairement:

Nom de la compagnie _____ Prénom _____ Nom _____

Adresse : _____ Ville _____

Code postal _____ Tél. Bur. _____ Tél. Cell. _____

Adresse courriel (OBLIGATOIRE): _____ # de membre _____

1. L'Adhérent désire se prévaloir du forfait corporatif suivant du Club pour la saison 2021:
 Billets corporatifs (voir tableau)* **20 billets fidélité (900\$)** **Carte VIP 50\$**

	20	40	80
BRONZE : Lundi au jeudi sauf jours fériés	66\$	63\$	59\$
ARGENT : Lundi au vendredi sauf fériés	69\$	66\$	62\$
OR : En tout temps	85\$	81\$	76\$

2. L'Adhérent doit payer entièrement son forfait avant d'utiliser ses services. Ces montants sont non remboursables et ne peuvent faire l'objet d'aucun crédit. Les forfaits sont tous payables par chèque libellé à l'ordre de CGIM.
3. L'Adhérent s'engage à respecter en tout temps les règles d'étiquette du golf, les règlements et les directives du Club entre autres mais de façon non exhaustive et sous peine de sanctions :
- Se présenter à la boutique 30 minutes à l'avance pour l'enregistrement et le paiement des droits de jeu
 - En cas d'annulation/modification d'une réservation, aviser la boutique au plus tard 5 heures avant le départ.
 - N'utiliser les services du Club que conformément aux privilèges, termes et conditions correspondant à son forfait ou selon les produits ou services dûment payés.
4. L'Adhérent dégage et exonère d'avance le Club, ses officiers et/ou ses employés de toute responsabilité civile relative à toute erreur, action ou omission ayant pu entraîner des dommages corporels, matériels, psychologiques ou de quelque autre nature que ce soit à son égard. Il assume d'avance à ses propres risques toutes pertes, vols, dommages, destructions de ses biens, équipements et/ou effets personnels qu'il utilisera ou laissera sur les lieux.
5. Advenant un manquement de l'Adhérent aux obligations et termes du présent contrat, le Club peut le résilier en tout temps à son entière discrétion.
6. Le Club se réserve le droit de fermer ou d'interdire l'accès à une ou plusieurs de ses installations occasionnellement au cours de la saison à son entière discrétion et sans aucun recours de la part de l'Adhérent.
7. **CARTE VIP (frais de 50\$ + taxes)** : Cette carte met à la disposition de l'Adhérent une modalité de crédit sous forme de compte-maître par laquelle il peut charger différentes dépenses effectuées au Club. L'Adhérent s'engage à payer au plus tard le 15^e jour de chaque mois toute somme qu'il a accepté de porter ou faire porter à son compte la période précédente ou tout autre solde dû. À défaut, l'Adhérent autorise expressément le Club à percevoir le montant total des sommes dues le 15^e jour de chaque mois à même la carte de crédit identifiée ci-dessous.
8. Sauf autrement indiqué, tous les prix au présent contrat et à ses annexes sont taxes en sus.

Carte de crédit : _____ **exp :** _____ **CVV :** _____

L'Adhérent déclare avoir reçu copie du présent contrat, avoir pris connaissance, avoir accepté les termes et engagements, en être pleinement satisfait et avoir apposé sa signature en toute connaissance de cause. Par sa signature ci-dessous, l'Adhérent donne expressément au Club l'autorisation d'imputer la carte de crédit selon les termes prévus au contrat.

Date : _____ **SIGNATURE** _____

Personnellement et dûment autorisé par la Compagnie

BILLETS CORPORATIFS : 20-40 ou 80 parties **Initiales :** _____

- Droits de jeu transférables comprenant golf, demi-voiturette valide :
 - BRONZE : lundi au jeudi sauf jours fériés
 - ARGENT : lundi au vendredi sauf jours fériés
 - OR : en tout temps
- Maximum de 8 parties dans une même journée et réservation de départs 10 jours à l'avance
- Billets à présenter à la boutique lors de la partie et parties non transférables l'année suivante

BILLETS FIDÉLITÉ : 20 parties **Initiales :** _____

- Droits de jeu transférables comprenant le golf valide du lundi au jeudi sauf les jours fériés en tout temps
- Maximum de 8 parties dans une même journée, Réservation de départs 10 jours à l'avance et parties non transférables l'année suivante